



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 11 novembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-11-283 / AUGMENTATION SALAIRE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Valère désire maintenir la rémunération des employés à des niveaux compétitifs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut investir afin de favoriser la rétention et l'embauche d'employés;

CONSIDÉRANT la proposition de la convention collective soumise par le syndicat des employés de Saint-Valère

CONSIDÉRANT QUE l'indice des Prix à la Consommation (IPC) publié par l'institut Statistique de Montréal au 30 septembre 2025 est de 3.4%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Yannick Trépanier et résolu unanimement :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- **QUE** le conseil municipal de Saint-Valère autorise le versement aux employés à l'emploi et effectif au 1er janvier 2026, un pourcentage forfaitaire équivalent à 3.4 % du salaire versé au cours de l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **17 novembre 2025**.



Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459